

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
--:
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT
--:

DECRET N° 255 / PR-SGG

ANNEE 1968

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- U la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- U le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- U le Décret N°234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- U le Décret N°238/PR du 17 août 1968, relatif à la création des secrétariats généraux des ministères ;
- U le Décret N°239/PR du 17 août 1968, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées aux secrétaires généraux des ministères ;
- U le Décret N°380/PR/MFAEP du 30 octobre 1967, portant nomination de Mr Robert TAGNON en qualité de Directeur par intérim des Etudes et du Plan ;
- U le décret N°248/PR du 22 août 1968, portant création du Secrétariat Général du Ministère de la Prospective et du Plan ;
- e Conseil des Ministres entendu,

DECRET :

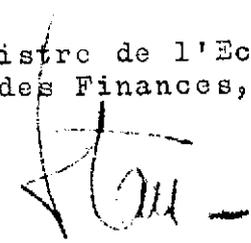
Article 1er - Mr Robert TAGNON, Administrateur, est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Secrétaire Général du Ministère de la Prospective et du Plan.

Article 2 - Le présent décret qui a effet à compter du 22 août 1968, sera publié et communiqué partout où besoin sera. -

Fait à COTONOU, le 22 août 1968

par le Président de la République,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Stanislas KPOGNON


Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations : PR 6 - CS 6 - DEP 2 -
Ministères 9 - MPP 2 - Intéressé 1
SGG 4 - IAA 1 - Gde Chanc. 1 - SGPR 1
DP 2 - Dtion Stat. 2 - Trésor 4 -
DB-CF-DC-Solde-DI 5 - DGAJL 2 - JORD 1